



À vos côtés
pour l'accès
aux droits

Rapport d'activité 2023



N°Vert 0800 00 16 00

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.mdp-16.fr

2023 : une année charnière pour le handicap en Charente et pour la MDPH

L'année 2023 a été une année charnière pour la MDPH et pour les Charentaises et Charentais en situation de handicap. Le nombre de personnes en situation de handicap ne cesse d'augmenter : + 16 % de demandes entre 2020 et 2023, et + 70 % pour les enfants en situation de handicap entre 2013 et 2023. La Charente continue ainsi de se placer parmi les trois premiers départements de l'Hexagone en matière de part de la population touchée par le handicap (10 %, soit 33 436 personnes).

Pour autant, les dotations de la CNSA, du Département et de l'Education nationale n'augmentent pas du tout, ou alors pas au même rythme. En contrepartie, le délai de traitement des dossiers de la MDPH, jusque-là parmi les meilleurs en France, de deux mois, s'est allongé à trois mois en 2023, toujours inférieur au délai légal de quatre mois.

Malgré cet état de fait, 2023 a aussi vu de nombreuses améliorations en matière d'accès aux droits des personnes en situation de handicap en Charente, aboutissement de plusieurs années de diagnostic et de réflexions.

Le pôle ressources Handicap - financé par la Caf, le Département et la MSA - s'est mis en place au sein de la MDPH. A ce poste, son coordinateur François Quignon favorise l'inclusion des enfants à besoins spécifiques partout en Charente au sein des accueils de loisirs scolaires et des crèches.

De même, le nouveau bâtiment tout en rondeurs de la MDPH, financé par le Département, permet de mieux reconnaître cette maison de tous les Charentais en situation de handicap. Avec le partenariat de l'Esat Image Arts graphiques, les brochures d'information de la MDPH en Charente et son logo ont également été refaits, à moindres frais et en facile à lire et à comprendre (Falc), pour l'accessibilité.

Enfin, en cohérence avec les politiques sociales menées au Conseil départemental de la Charente, la MDPH a déployé en 2023 pour la première fois de nombreux dispositifs d'« aller vers ». Les Cafés Andy ont démarré et confirmé leur succès mensuel aux quatre coins de la Charente. En maison des solidarités (MDS), des travailleurs sociaux référents Autonomie (pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap) ont également été formés pour mieux répondre au besoin, partout sur le territoire.

Enfin, la MDPH est à présent au rendez-vous sur certains événements tout au long de l'année pour informer et accueillir. A cet égard, les premières portes ouvertes de la MDPH organisées en 2023 ont rencontré un vif succès, avec 80 personnes accueillies sur la journée.



Marie PRAGOUT

Conseillère départementale de Val de Tardoire

Présidente de la MDPH de la Charente

Vice-présidente du Conseil départemental

déléguée aux Personnes âgées et au Handicap

Sommaire

I - Données générales

- 1 - Plus de 33 000 personnes en situation de handicap en Charente *p.4*
- 2 - De plus en plus d'usagers accueillis *p.4*
- 3 - Une augmentation des demandes *p.5*
- 4 - Le délai de traitement inférieur au délai légal *p.6*
- 5 - La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) *p.7*
- 6 - Une baisse des demandes de conciliation et recours *p.8*

II - Focus

- 1 - La Prestation de compensation du handicap (PCH) *p.9*
- 2 - Le parcours de scolarisation *p.10*

III - Nouveautés 2023

- 1 - Nouveaux locaux *p.11*
- 2 - Aller vers les usagers *p.11*
- 3 - Vers un meilleur accès à l'information *p.14*
- 4 - Le Pôle ressources handicap : facilitateur d'inclusion *p.15*

IV - Moyens humains

- 1 - Les équipes de la MDPH s'agrandissent *p.16*



I - DONNÉES GÉNÉRALES

1 - Plus de 33 000 personnes en situation de handicap en Charente

En 2023, la MDPH recense **33 436 personnes en situation de handicap**, dont 3 396 enfants, pour **87 452 droits ouverts**, soit 2,6 droits en moyenne par personne. Elles représentent **10 %** de la population charentaise.



2 - De plus en plus d'usagers accueillis

Les usagers sont accueillis à la MDPH du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, **sans rendez-vous**. Sur ces mêmes horaires, les usagers peuvent contacter la MDPH au numéro vert 0800 00 16 00 (appel gratuit).

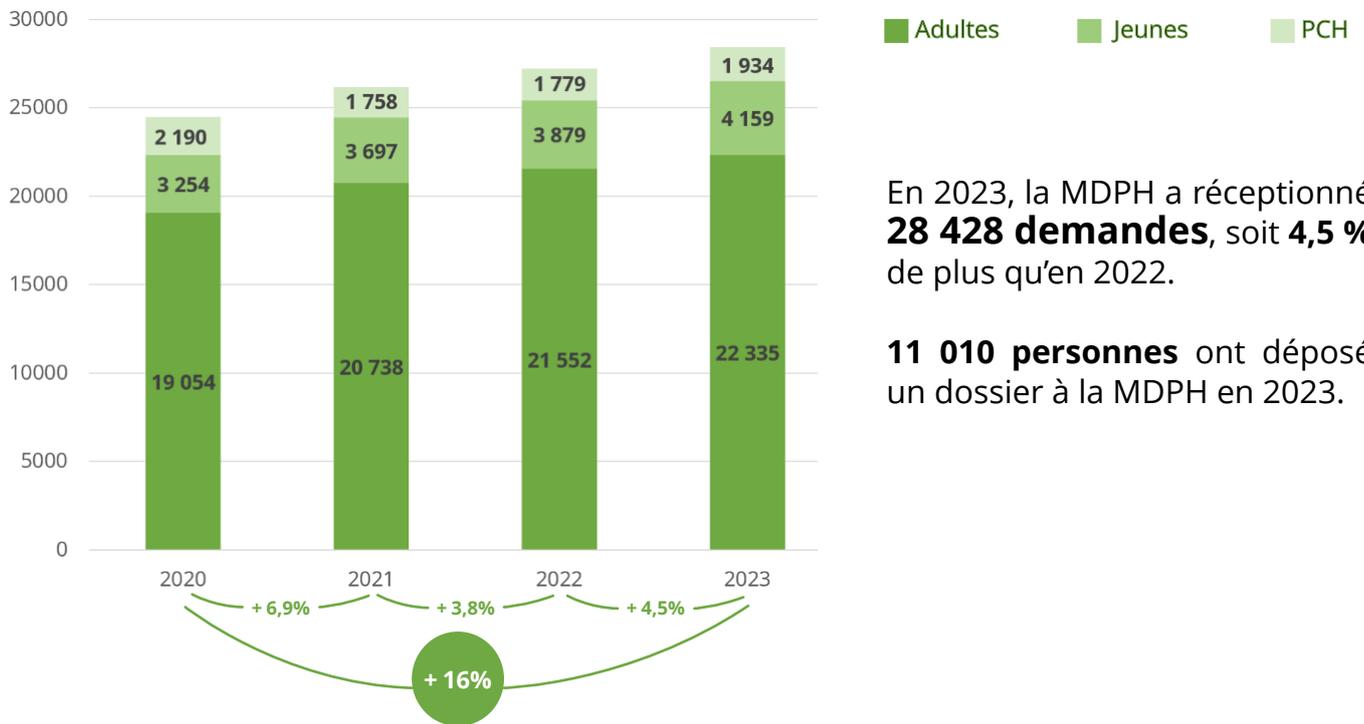
L'accueil physique et téléphonique est assuré par 2 agents d'accueil et 14 instructeurs (répartition par demi-journée). Leurs missions :

- remettre les dossiers de demande MDPH et expliquer comment les remplir,
- réceptionner les dossiers et vérifier leur complétude,
- apporter des informations sur les demandes en cours et les droits ouverts,
- informer sur toutes les prestations de la MDPH.



3 - Une augmentation des demandes

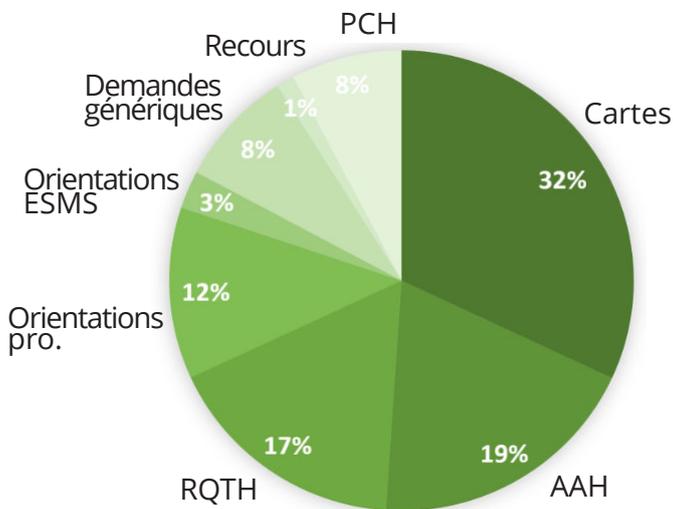
L'évolution des demandes



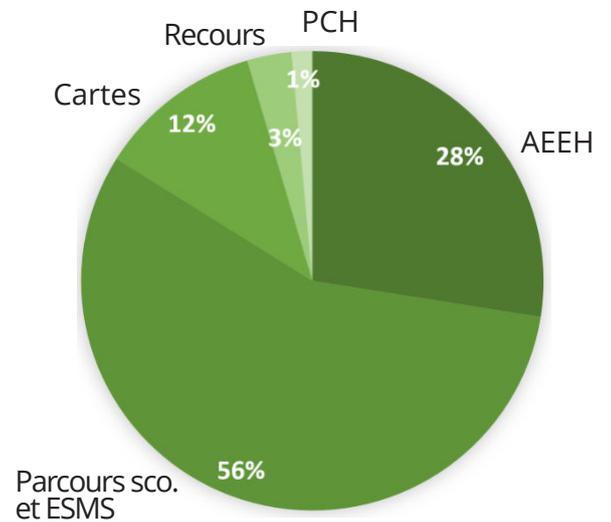
En 2023, la MDPH a réceptionné **28 428 demandes**, soit **4,5 %** de plus qu'en 2022.

11 010 personnes ont déposé un dossier à la MDPH en 2023.

Répartition des demandes adultes



Répartition des demandes jeunes



18 733 accords

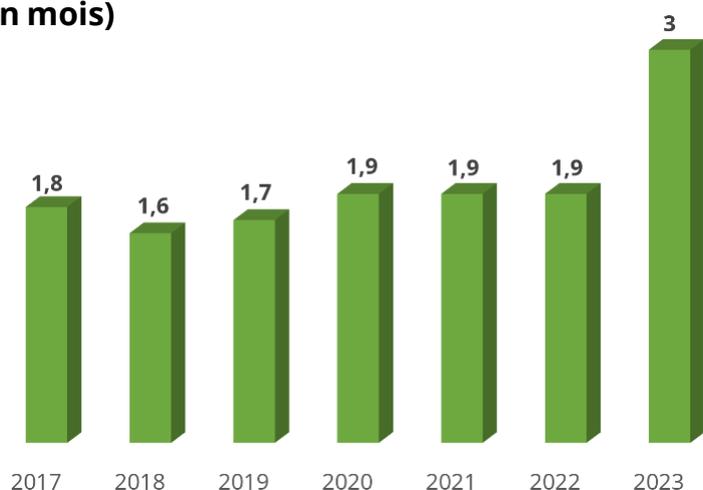
5 345 rejets

3 776 accords

993 rejets

4 - Un délai de traitement inférieur au délai légal

Délai de traitement moyen des dossiers adultes* (en mois)



Un dossier déposé à la MDPH suit un parcours en trois étapes :

- instruction administrative,
- évaluation par l'équipe pluridisciplinaire,
- décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

Le délai légal pour rendre une décision est de 4 mois à compter de la date à laquelle la MDPH accuse réception du dossier.

Délai de traitement moyen des dossiers jeunes* (en mois)



En 2023, le délai moyen de traitement des dossiers adultes est de **3 mois** en Charente, soit 1,1 mois de plus qu'en 2022. Concernant les dossiers jeunes, le délai moyen de traitement est de **2,7 mois**, soit 0,5 mois de plus qu'en 2022.

Cette augmentation du délai de traitement résulte de l'augmentation du nombre de demandes, mais aussi d'un manque de personnel au pôle médical sur plusieurs mois en 2023. Le délai moyen reste néanmoins inférieur au délai légal.

*Délai entre la date de recevabilité du dossier et la décision.

Rencontre avec les usagers

En 2023, les professionnels de la MDPH ont reçu **93 personnes** dans le cadre du processus d'évaluation des situations (hors évaluations PCH) :

- 45 consultations médicales,
- 48 consultations psychologiques.

5 - La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Instance statuant sur les demandes formulées par les personnes en situation de handicap, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits des personnes en situation de handicap, sur la base des propositions de l'équipe pluridisciplinaire.

La CDAPH est composée de représentants de l'État, du Conseil départemental, de l'Éducation nationale, de professionnels du médical et du médico-social, des représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles, des organisations syndicales et du personnel de la MDPH. Cette commission est organisée en deux sections : une pour les jeunes et une pour les adultes. Elle se réunit une fois par mois (sauf en août).

En 2023, la CDAPH a pris **28 707 décisions**, 6% de plus qu'en 2022 :

- 22 509 accords (+ 6% par rapport à 2022),
- 6 198 rejets (+ 3% par rapport à 2022).

Lorsqu'une personne souhaite échanger ou donner des informations sur sa situation, elle peut demander à être reçue physiquement par les membres de la CDAPH. En 2023, les membres de la commission ont reçu 13 usagers ou familles.



4 - Une baisse des demandes de conciliation et recours

Lorsqu'une personne ne comprend pas la décision prise par la CDAPH, elle peut faire une **demande de conciliation** dans un délai de 2 mois après réception de la décision. La conciliation permet d'échanger avec une personne indépendante et bénévole pour avoir plus d'explication sur la décision. Le conciliateur rend un avis facultatif, il ne modifiera pas la décision.



Si une personne n'est pas d'accord avec la décision prise par la CDAPH, elle peut faire un **recours administratif préalable obligatoire** (RAPO) dans un délai de 2 mois après réception de la décision. Le recours entraîne une réévaluation de la situation et une nouvelle décision de la CDAPH.

En 2023, la CDAPH a pris des décisions sur 421 RAPO, dont 60% de maintien de rejet.

Si l'usager n'est toujours pas d'accord avec la décision de la CDAPH après le recours administratif, il est possible de faire un **recours contentieux auprès du tribunal** (il faut obligatoirement avoir fait un RAPO avant un recours contentieux).

19 décisions de justice ont été prises en 2023, dont 17 décisions en faveur de la MDPH.





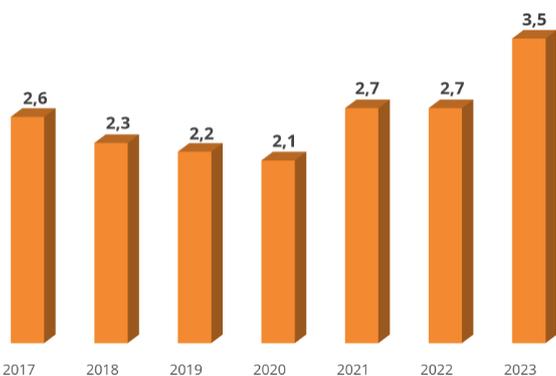
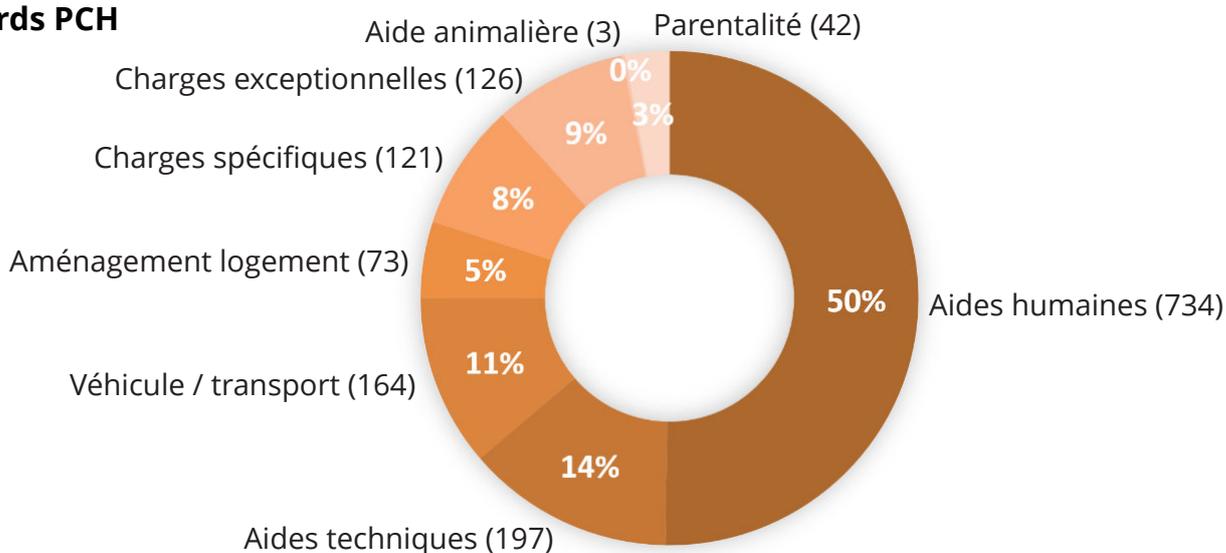
II - FOCUS

1 - La Prestation de compensation du handicap (PCH)

En 2023, la MDPH a réceptionné **1 934 demandes de prestation de compensation du handicap**, ce qui représente 7% des demandes. La CDAPH a donné **1 460 accords** dans le cadre de la PCH (1 215 accords en 2022, soit une augmentation de 17%). Une demande PCH peut obtenir plusieurs accords : par exemple une personne peut obtenir une aide humaine ainsi qu'une aide pour des charges spécifiques. 989 demandes de PCH ont été rejetées (1 015 rejets en 2022, soit une diminution de 3%).



Répartition des accords PCH



Délais moyen de traitement des demandes PCH (en mois)

En 2023, le délai moyen de traitement des dossiers PCH est de **3,5 mois**, soit 0,8 mois de plus qu'en 2022. Pour chaque demande, les évaluatrices PCH rencontrent ou contactent les usagers (ou les représentants légaux).

2 - Le parcours de scolarisation

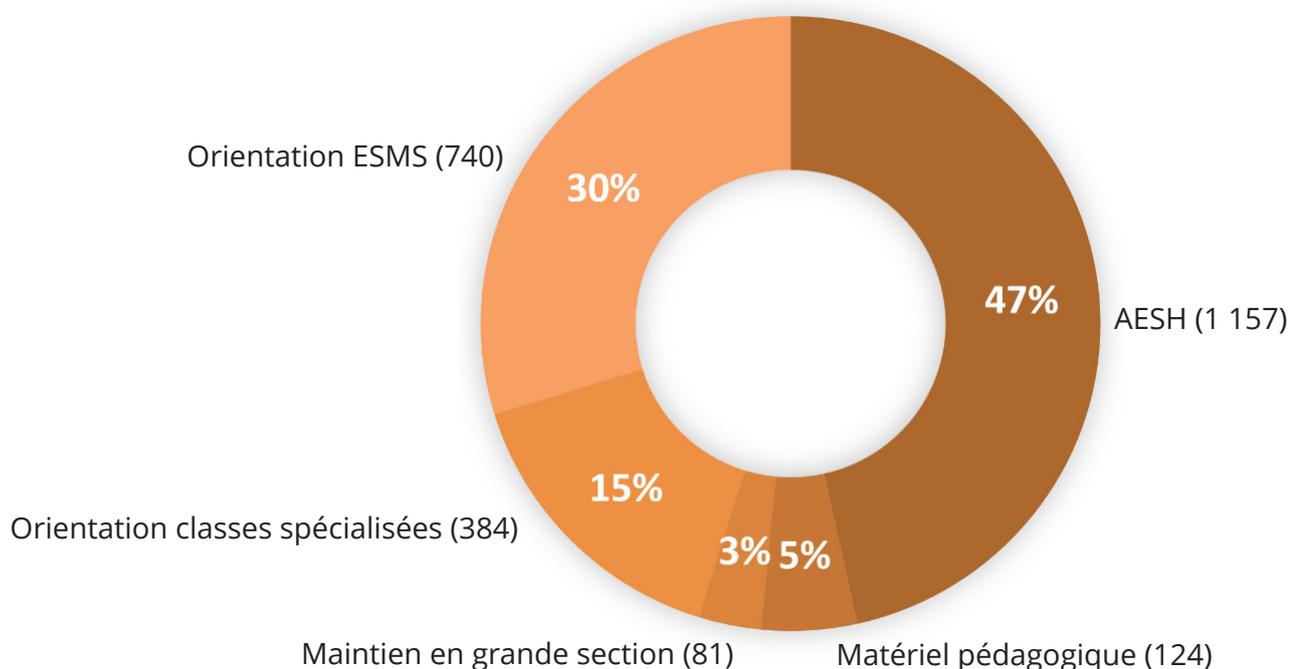
Le parcours de scolarisation représente **56%** des demandes jeunes. Ces demandes regroupent :

- les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH),
- le matériel pédagogique adapté,
- le maintien en grande section de maternelle,
- l'orientation en classes spécialisées (Ulis, Segpa, Erea)
- l'orientation en établissement ou service médico-social (IME, Itep, UEMA, EEAP, IES, IEM, Sessad).



La CDAPH a donné **2 486 accords** dans le cadre du parcours de scolarisation. Une demande de parcours de scolarisation peut obtenir plusieurs accords. Par exemple, un enfant peut être accompagné par un AESH et bénéficier également de matériel pédagogique adapté. Autre exemple, un enfant avec une orientation Ulis peut également avoir un accord pour un AESH faute de place en Ulis. 323 demandes de parcours de scolarisation ont été rejetées.

Répartition des accords de parcours de scolarisation





III - NOUVEAUTÉS 2023

1 - Nouveaux locaux

Depuis le 15 mars 2023, la MDPH accueille le public dans un nouveau bâtiment livré après un an de travaux. Tout en rondeurs, ce cocon apporte un service public convivial et proche des usagers.



Les nouveaux locaux de la MDPH ont été inaugurés le 24 avril 2023 par Philippe Bouty, Président du Département ; Marie Pragout, Présidente de la MDPH et Vice-présidente du Département ; Stéphanie Syras, Directrice de la MDPH, et Patrick Choisnet, Directeur adjoint de la MDPH.

2 - Aller vers les usagers

La MDPH s'inscrit dans une dynamique « d'aller vers » les usagers. Le principe est de sortir du cadre institutionnel et d'être présent sur le terrain pour échanger avec les personnes handicapées, leurs aidants, les professionnels et toute personne intéressée par le handicap. L'objectif est de faire connaître les dispositifs d'aide existants pour les personnes en situation de handicap. C'est également l'occasion de recueillir les attentes et les besoins des citoyens sur les problématiques liées au handicap.

Rendez-vous mensuels dans des lieux conviviaux, organisation de portes ouvertes, présence sur des salons... La MDPH met en place de plus en plus d'actions afin d'aller au plus près des Charentaises et Charentais.

Café Andy

Depuis juin 2022, la MDPH organise chaque mois des « Cafés Andy ». Ces rencontres s'adressent à toute personne en situation de handicap ou son aidant. Conviviaux et ancrés dans la vie locale, ils se déroulent dans des cafés, restaurants ou tiers-lieux. La présidente et des professionnels de la MDPH, ainsi que des partenaires tels que l'Education nationale et des associations, discutent du quotidien et des problématiques autour d'un verre sans alcool. Pour faciliter l'accès à l'information des personnes sourdes ou malentendantes, une interprète en langue des signes est présente lors de chaque Café Andy.

En 2023, la MDPH a organisé **11 Cafés Andy** à Mansle, Barbezieux, Soyaux, Rouillac, La Rochefoucauld, Cognac, Angoulême, Ruffec, Chasseneuil, Montbron et Jarnac.

Au total **293 personnes** ont participé à ces Cafés Andy.



Café Andy du 18/10/2023 au « Victor Hugo » à Chasseneuil

Portes ouvertes

Le 19 octobre 2023, la MDPH a organisé pour la première fois des portes ouvertes, dans le cadre des Semaines d'informations sur la santé mentale (SISM).

Le programme de cette demi-journée :

- 14h : **Présentation de la Prestation de compensation du handicap (PCH)** pour troubles psychiques, mentaux, cognitifs ou du neurodéveloppement.
- 15h : **Temps d'échange** (pour répondre aux questions sur l'organisation de la MDPH, l'attribution des aides, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, le parcours d'une demande...).
- Tout au long de l'après-midi : **visites guidées** de la MDPH avec explication des différents pôles.
- **Exposition photos** sur le handicap invisible.
- **Stands d'associations** : Attapsy, Unafam, Samsah Ardevie, Samsah Charente Limousine, Handisport, Sport adapté.



Semaines d'information
sur la santé mentale

PORTES OUVERTES

de la MDPH de la Charente

Jeudi 19 octobre 2023
de 13h30 à 17h





Près de **80 personnes** ont participé à ces portes ouvertes, dont une trentaine de professionnels.

Il y a eu **8 visites guidées** par petit groupe de 3 à 12 personnes.

39 personnes étaient présentes pour la présentation de la PCH troubles psychiques et **15** personnes étaient présentes lors du temps d'échange.

Salon Handi Charente

Le 17 novembre 2023, Cap Emploi Charente et Salon Direction Emploi organisaient le salon Handi Charente dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées (SEEPH). Il se déroulait sur une journée à l'Espace Lunesse à Angoulême.

La MDPH a participé à ce salon durant l'après-midi avec un stand d'informations. Les 2 agents de la MDPH présentes sur le stand ont reçu **plus de 20 personnes**. Elles les ont renseignés sur la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), l'orientation professionnelle et d'autres prestations de la MDPH.

HANDI CHARENTE
Forum organisé par Développement Réseaux 16 et Cap emploi Charente

L'intelligence Artificielle
TROUVE
VOTRE FUTUR MÉTIER
LES 2 MAINS DU MOI
Un atelier Raisons de Plus

Le vendredi
17 Novembre
ESPACE LUNESSE ANGOULÊME

De 9h30 à 12h
Exposants et fournisseurs de solutions d'aménagement de situations de travail
Intervention de Mr FASSOLETTE, Président de l'Académie CROIZON

De 13h à 17h
Job dating
Ateliers

ENTRÉE GRATUITE

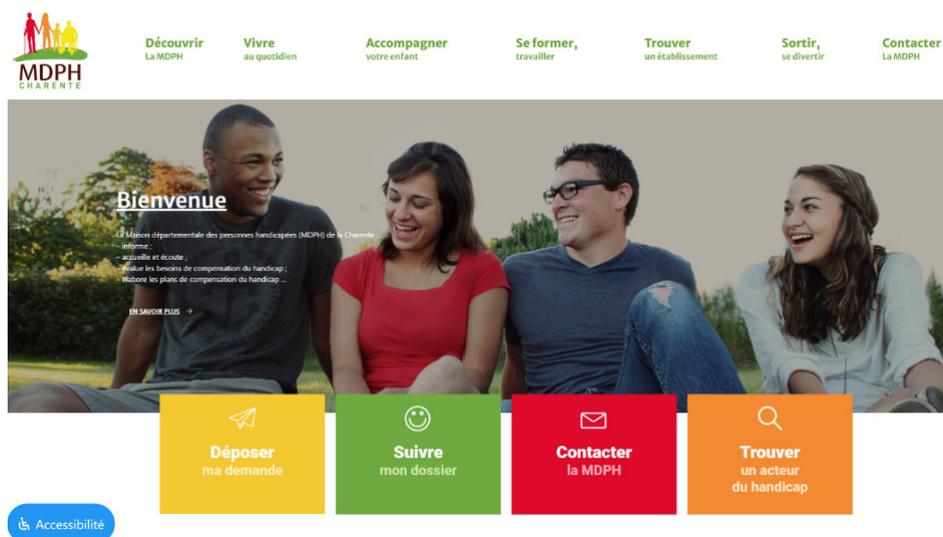
20-26 novembre 2023 Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées



3 - Vers un meilleur accès à l'information

En 2023 la MDPH a développé de nouveaux outils de communication. Plusieurs objectifs en vue :

- communiquer auprès des usagers,
- faire connaître les prestations de la MDPH et les moyens d'y accéder,
- faire connaître les acteurs du handicap en Charente,
- permettre aux usagers de contacter la MDPH facilement,
- sensibiliser le grand public au handicap.



Le 4 mai, un nouveau site internet a vu le jour : **www.mdph-16.fr**. Plus lisible et intuitif, **23 833 personnes l'ont consulté en 2023**, soit 88 visiteurs par jour en moyenne. **1 463 personnes** ont contacté la MDPH via ce site Internet.

Le 19 juillet, la MDPH investit les réseaux sociaux **Facebook et Instagram**. En 10 mois, ces 2 pages ont acquis respectivement **163 et 44 followers**.

Depuis octobre 2023, une **brochure détaillant tous les dispositifs d'aide proposés pour les personnes en situation de handicap** est disponible à la MDPH et dans toutes les mairies de Charente. Écrite en facile à lire et à comprendre (Falc), elle s'adresse aux usagers et aux professionnels. Elle est également disponible en version numérique sur le site Internet de la MDPH.



4 - Le Pôle ressources handicap : facilitateur d'inclusion

Le **Pôle ressources handicap** (PRH) est en place en Charente depuis le 1^{er} février 2023. François Quignon, coordonnateur, accompagne les familles et les professionnels pour faciliter l'accès des enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap, de la naissance à la majorité, dans les accueils individuels et collectifs, hors champ scolaire. Ses missions :

55
enfants
accompagnés

- permettre aux enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap de jouer et grandir comme les autres,
- faciliter l'inclusion au sein des structures d'accueil,
- sensibiliser et accompagner les professionnels.

Grandir comme les autres



Les accompagnements du PRH sont portés par la MDPH de la Charente. Ils sont gratuits grâce au financement des partenaires : la Caisse d'allocations familiales de la Charente, le Département de la Charente et la Mutualité sociale agricole des Charentes.

Du 1/02/2023 au 31/12/2023, le Pôle ressources handicap a accompagné **55 enfants**, dont 17 de moins de 6 ans.



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



Le 5 décembre 2023, le coordonnateur du Pôle ressources handicap a animé une conférence organisée par Famili'Bulle (Caf de la Charente) à Angoulême sur le thème « **Mon enfant est Extra-Ordinaire, comment encourager son inclusion ?** ». 25 personnes, professionnels et parents, y ont assisté. Cette conférence sera déclinée sur d'autres territoires de la Charente, notamment à Cognac en 2024.

CONFÉRENCE

En présentiel ou en visio

Inscription recommandée

MON ENFANT EST EXTRA-ORDINAIRE
COMMENT ENCOURAGER SON INCLUSION ?

Animée par François Quignon - Coordonnateur du Pôle Ressources Handicap

Public : parents et professionnels
Mardi 5 décembre 2023
De 18h à 20h

Renseignements et inscriptions
famili'bulle.cad@angoulême.fr
03 85 53 90 29

Famili' Bulle
Place du Champ de Mars
16000 ANGOULÊME



IV - MOYENS HUMAINS

1 - Les équipes de la MDPH s'agrandissent

Au 31 décembre 2023, la MDPH compte **40 agents**, dont :

- **18** personnes contractuelles recrutées par le GIP,
- **21** personnes mise à disposition (18 par le Département, 2 par l'Éducation nationale et 1 par la DDETESPP).
- **1** personne en reclassement.



L'année 2023 a été marquée par **3 départs**, dont 1 à la retraite, **3 remplacements** et **3 créations de poste** :

- une Instructrice Pôle adultes,
- un Psychologue,
- une Infirmière,
- un Coordonnateur du Pôle ressources handicap,
- une Chargée d'accueil, d'information et de communication,
- une agent d'entretien.



15 boulevard Jean Moulin
16000 ANGOULÊME